

Juge aux affaires familiales

Par **fanlaki**, le **18/10/2013** à **09:44**

Bonjour,

Étant été convoqué a la JAF le 14 Octobre 2013, par le biais de mon avocat s'est présenté comme convenu, concernant la pension alimentaire revu à la hausse demandé par ma fille. Mon avocat m'avais demandé 750€ pour le déplacement à Rennes, ce jour ci m'envoie un courrier afin de m'informer que le juge a mis l'affaire en délibéré, rendrait sa décision que novembre prochain.

D'autre part mon avocat m'informant "compte tenu de la longueur de l'audience et des frais de déplacement, il me réclame encore 250€.[smile31]

Ce que je voudrais savoir lors de la décision du Juge aura lieu, est ce que mon avocat doit retourner à Rennes ou cela se passe par courrier, et qui recevra la réponse moi ou l'avocat, car je ne comprend pas pourquoi je dois encore payer les frais sachant que maintenant il faut attendre et rien de plus.[smile28]

Par **Muppet Show**, le **18/10/2013** à **10:24**

Bonjour,

petit rappel de la charte :

N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels. Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des modérateurs du site, et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel.

cordialement